



Projet de nouvelle structure tarifaire pour les utilisateurs du réseau basse tension en Région wallonne à partir de 2026 : projet de lignes directrices soumis à consultation

La CWAPE soumet à **consultation publique jusqu'au 31 mars 2024** le *Projet de lignes directrices concernant la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029*. La version finale des lignes directrices sera publiée le 15 juillet 2024 au plus tard.

Rappel : la CWAPE et la méthodologie tarifaire

Dans le cadre de sa compétence de régulation des tarifs de distribution, la CWAPE a publié le 1er juin 2023 la méthodologie tarifaire 2025-2029. Les lignes directrices pour la future structure tarifaire basse tension d'application au 1er janvier 2026 n'en faisaient pas partie car des analyses complémentaires devaient intervenir.

Nouveaux enjeux sur le marché et nécessité d'une nouvelle structure tarifaire

Les réseaux de distribution, principalement en basse tension, sont actuellement confrontés à deux évolutions majeures liées à la transition énergétique :

- D'une part, un changement important intervient dans les modes de production de l'électricité : la part de production d'électricité de source renouvelable est croissante et ces modes de production sont intermittents et décentralisés. Ces évolutions entraînent une **forte augmentation des puissances injectées sur des réseaux basse tension conçus initialement pour le prélèvement d'électricité par les consommateurs**.
- D'autre part, l'augmentation des **nouveaux usages électriques** tels que les pompes à chaleur et les véhicules électriques a des répercussions sur la gestion des réseaux de distribution, en premier lieu sur la basse tension, les réseaux étant confrontés non seulement à un **niveau de consommation (kWh) plus élevé, mais également à des puissances appelées (kW) plus importantes**.

Ces changements nécessitent un **renforcement des réseaux**, ce qui a un coût, répercuté sur les factures de l'ensemble des utilisateurs du réseau. Pour limiter ces coûts, et pour intégrer une part toujours croissante d'énergie renouvelable, il est préférable de synchroniser le plus possible la consommation avec la production, c'est-à-dire **absorber l'énergie au maximum quand elle est disponible localement et éviter ainsi d'en prélever trop lorsqu'elle est moins disponible**.

Les comportements de consommation, lorsqu'ils sont adoptés par un grand nombre d'utilisateurs, peuvent avoir des effets importants sur les réseaux de distribution et influencer leurs coûts de gestion et de maintenance. C'est la raison pour laquelle la CWAPE souhaite mettre en place une nouvelle structure tarifaire dès 2026 comprenant une **configuration tarifaire dite « incitative » dont l'objectif est d'encourager le plus grand nombre d'utilisateurs à adapter leurs comportements : consommer aux moments où la production renouvelable est disponible et lorsque les réseaux peuvent accueillir plus facilement les consommations**.

Méthode d'analyse et de sélection de la proposition de configuration tarifaire incitative

Afin de choisir la configuration tarifaire qui encouragera le mieux les consommateurs à adapter leur consommation, la CWAPE a réalisé une étude analysant les effets de différentes structures tarifaires. Des profils de consommation représentatifs du mode de consommation des utilisateurs en basse tension, tant résidentiels que professionnels, ont été sélectionnés à partir de profils réels anonymisés. **Différentes structures tarifaires ont ensuite été testées sur ces 32 profils de consommation.**

Les résultats de ces simulations ont été analysés en considérant les coûts pour le consommateur et les gains possibles avec ou sans déplacements de consommation en cours de journée, ce qui a permis de préciser le choix de la structure tarifaire et des tensions tarifaires, c'est-à-dire le rapport entre les niveaux de prix des différentes plages horaires retenues. Les déplacements de consommation étudiés ont été réalisés en **veillant à garantir le confort de vie des clients résidentiels**, en tenant compte par exemple de la production d'eau chaude sanitaire ou encore des consommations inhérentes à la préparation des repas. Les contraintes liées aux activités des clients professionnels ont également été prises en compte sur les profils testés.

La structure tarifaire retenue

La CWAPE propose une nouvelle configuration tarifaire dite « incitative » et maintient une configuration tarifaire dite « standard », avec au choix un tarif monohoraire ou bihoraire avec des plages horaires adaptées.

La configuration tarifaire standard est accessible à tous et continue de s'appliquer sans l'intervention nécessaire du consommateur. La CWAPE entend ainsi protéger les consommateurs qui ne peuvent pas s'inscrire dans la démarche incitative.

La **configuration tarifaire incitative** est optionnelle. Le consommateur devra marquer son choix. Cette configuration implique nécessairement l'**usage du compteur digital avec fonction communicante active**, et une **puissance de raccordement inférieure ou égale à 56 kVA**.

* *
*